



Auto-Ecole OLSAGUI

M. Guillaume TURPIN

1, rue de la Roque
24100 CREYSSE

FORMULE PASSERELLE BOITE AUTO

389 €

Une fois titulaire de la catégorie B du permis de conduire limité aux véhicules à changement de vitesse automatique, pour des raisons non médicales, il **est facile de transformer son permis boîte automatique en permis B boîte manuelle**. Trois mois minimum après l'obtention du permis, il vous faudra **suivre une formation de 7 heures** en école de conduite.

A l'issue de la formation, le conducteur doit être en capacité d'utiliser, en sécurité, un véhicule muni d'un changement de vitesses manuel de façon simultanée avec les autres tâches de conduite.

Il doit être capable de s'insérer dans la circulation sans gêner les autres.

7h de formation en 2 séquences

1ère séquence (3h)

Cette séquence est réalisée dans un trafic nul ou faible, l'élève doit acquérir les connaissances et les compétences suivantes :

- Comprendre le principe du point de patinage de l'embrayage et assurer sa mise en œuvre.
- Être en capacité de réaliser un démarrage en côte en toute sécurité.

2ème séquence (4h)

Cette séquence se déroule dans des conditions de circulation variées, simples et complexes. Elle permet l'acquisition des compétences suivantes :

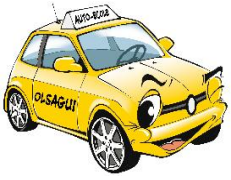
- Savoir utiliser la boîte de vitesse manuelle de façon rationnelle et en toute sécurité dans les conditions de circulation précitées et adopter les techniques de l'écoconduite.
- Être en capacité de diriger le véhicule en adaptant l'allure et la trajectoire à l'environnement et aux conditions de circulation.

La formation est dispensée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire de l'autorisation d'enseigner la conduite, en cours de validité. Elle se déroule essentiellement en voiture.

Il n'y a **AUCUN EXAMEN FINAL** ! A la fin de la formation, l'auto-école vous remettra une attestation certifiant de votre capacité à conduire une voiture équipée d'une boîte de vitesse manuelle. Celle-ci ne donne pas le droit de conduire ce type de véhicule . Elle servira à faire la demande du titre de la catégorie B boîte manuelle, qui sera réalisé par notre établissement.

Il vous faudra attendre d'être en possession de votre titre définitif (votre permis) pour pouvoir conduire un véhicule de la catégorie B boîte manuelle.

Attention, seules les auto-écoles disposant du **label qualité** dispensé par le Ministère de l'Intérieur peuvent proposer et réaliser cette formation.



Auto-Ecole OLSAGUI

1, rue de la Roque

24100 CREYSSE

Tel: 06.84.34.51.91

Mail: olsagui@orange.fr

Agr: E1502400060

ouverte du mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H (sauf samedi 18H)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

PASSERELLE B78

Portez-vous des verres correcteurs ?

Oui

Non

Elève Candidat

NOM:

Prénoms:

Nom de naissance:

Né(e) le / / à

Tel élève :

Mail élève :

Père, mère, tuteur ou hébergeant

NOM:

Prénoms:

Né(e) le / / Tel :

Mail :

Adresse:

Code post : Ville:



Auto-Ecole OLSAGUI

1, rue de la Roque

24100 CREYSSE

Tel: 06.84.34.51.91

Mail: olsagui@orange.fr

Agr: E1502400060

Ouverte du mardi au samedi de 9H à 12H et de 14H à 19H (sauf samedi 18H)

ELEMENTS POUR LA DEMANDE DE TITRE

PERMIS B78

- Pièce d'identité du candidat**
Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- ephotos-signature agréées ANTS spéciales permis de conduire**
Possible de les faire à l'auto-école ou au Photomaton. Ne pas confondre avec les photos d'identité.
- Permis de conduire en cours de validité**
Permis B obligatoire
- Justificatif de Domicile à votre nom (- 6mois)**
Attestation du fournisseur d'énergie, avis d'Impôts ou facture internet, téléphone, électricité, eau
- ou Justificatif de Domicile au nom de votre hébergeant (- 6mois)**
Si vous n'avez pas de facture à votre nom. Mêmes conditions que ci-dessus
- Pièce d'identité de l'hébergeant**
Si vous n'avez pas de facture à votre nom. Carte nationale d'identité ou passeport
- Versement de 389€**
Chèque, Espèces ou virement IBAN FR76 1090 7002 3456 0213 5013 114 BIC CCBPFRPPBDX
Le solde total devra être versé avant la délivrance de l'attestation